

14ème législature

Question N° : 99029	De M. Frédéric Lefebvre (Les Républicains - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >politique à l'égard des jeunes	Analyse > volontariat international en entreprise. statistiques.
Question publiée au JO le : 20/09/2016 Réponse publiée au JO le : 02/05/2017 page : 3152 Date de changement d'attribution : 07/12/2016		

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le nombre de contrats de volontariat international en entreprise (VIE) effectués aux États-Unis. Le VIE permet aux ressortissants de pays de l'Espace économique européen (EEE), âgés de 18 à 25 ans étudiants ou diplômés en recherche d'emploi d'exercer une mission d'ordre scientifique, technique ou commercial dans une entreprise française à l'étranger. La mission s'effectue dans une entreprise française de rang international agréée par l'État. Il lui demande de lui indiquer le nombre de VIE effectués aux États-Unis en 2015, en lui précisant les catégories d'entreprises partenaires, les secteurs concernés ainsi que le taux d'emplois fermes à l'issue de ces VIE et le nombre de retours en France après la période de VIE.

Texte de la réponse

On comptait 1 112 VIE en poste aux États-Unis en 2015. 25 % dans des PME, 11 % dans des ETI et 64 % dans de grands groupes. Business France ne réalise pas d'étude spécifique sur le destin professionnel des anciens VIE par pays. Toutefois, une étude CSA réalisée en 2015 indiquait que 68 % des VIE recevaient une proposition d'embauche de l'entreprise dans laquelle ils ont travaillé à l'issue de leur mission VIE et 94 % de jeunes étaient en emploi un an après la fin de leur VIE. L'international est également prépondérant dans l'emploi de ces anciens VIE, puisque 62 % poursuivent leur carrière hors de nos frontières.